

CFF SA

Internet : www.sbb.ch

Siège : Berne

Forme juridique : société anonyme

Cotation : non cotée

Participation de la Confédération : 100 %

Conseil d'administration : Monika Ribar (présidente),
Pierre-Alain Urech (vice-président), Fabio Pedrina
(représentant du personnel), Daniel Trolliet (représentant du
personnel), Alexandra Post Quillet, Gregor Kasperkovitz,
Beat Schwab, Erich Ammann, Véronique Gigon

CEO : Andreas Meyer

Organe de révision externe : Ernst&Young, Berne

Brève appréciation des résultats 2019

Les CFF ont *partiellement réalisé* les objectifs assignés par le Conseil fédéral en 2019.

Durant l'exercice, les CFF n'ont pas été en mesure de maintenir le haut niveau de qualité des prestations du trafic ferroviaire. Il y a eu une accumulation de perturbations et de retards engendrant un impact négatif sur les voyageurs. Plusieurs raisons à cela : l'absence de trains à deux étages pour le trafic grandes lignes, les nombreux travaux de construction et d'entretien du réseau et la très forte demande en trafic voyageurs (+5,8 %). La ponctualité dans le trafic voyageurs s'est péjorée en conséquence. En particulier au 4^e trimestre de 2019 et dans les régions du centre et de l'ouest, les valeurs de ponctualité ont atteint un faible niveau.

Le résultat annuel des CFF, en baisse, s'établit à 463 millions de francs (année précédente : 568 mio). CFF SA a ainsi réalisé son deuxième meilleur résultat depuis sa création en 1999. Le taux de couverture des dettes s'est élevé à 6,3 fois l'EBITDA. Le Conseil fédéral attend des CFF que l'endettement net productif d'intérêts se limite à 6,5 fois l'EBITDA.

Dans le trafic marchandises, le recul de la demande a également pesé sur le résultat : CFF Cargo a enregistré un résultat de 3 millions de francs. L'assainissement durable et la poursuite du développement de CFF Cargo constituent un défi. Les objectifs du Conseil fédéral d'ouvrir l'actionariat de CFF Cargo SA et d'accroître l'autonomie de la filiale au sein du groupe ont été atteints. Le partenariat convenu avec SwissCombi AG ne peut être mis en œuvre qu'après une décision favorable de la COMCO.

Dans le secteur de l'infrastructure, l'exploitation et le maintien de la capacité de l'infrastructure, fortement sollicitée en 2019, ont encore exigé de nombreux travaux d'entretien. Le bilan des prestations dans le secteur immobilier est bon.

De manière générale, les objectifs en matière de personnel ont été atteints. Les CFF mènent une politique du personnel progressiste et socialement responsable. La satisfaction des collaborateurs est demeurée inchangée (66 points) par rapport à la dernière enquête exhaustive en 2018.

Peu de changements sont intervenus par rapport à l'année précédente en matière de participations et de coopérations.

Chiffres-clés	2019	2018
Finances et personnel		
Chiffre d'affaires (mio CHF)	11 453	11 714
Bénéfice consolidé (mio CHF)	1669	1521
Total du bilan (mio CHF)	24 247	22 586
Part de fonds propres (%)	36,6	34,4
Effectif (nombre d'ETP)	19 317	19 845

Chiffres-clés spécifiques à l'entreprise

Satisfaction du personnel (max. 100 points)	66	66
Voyageurs transportés (mio par jour)	1,32	1,25
Ponctualité-client (%)	89,5	90,1
Résultat trafic voyageurs (mio CHF)	215	241
Résultat trafic marchandises (mio CHF)	3	13
Taux de couverture technique CP %	105,4	101,1
Taux de couverture économique CP %	90,0	88,8

Contributions fédérales et émoluments

Contributions fédérales (mio CHF)	2430	2370
Émoluments (mio CHF)	0	0

¹⁾ Indemnités et contributions d'investissement de la Confédération destinées à l'infrastructure, au trafic régional/marchandises ainsi qu'à l'exécution de la loi sur l'égalité pour les handicapés

A. Réalisation des objectifs en 2019*

1. Orientation stratégique

Trafic voyageurs : développement de solutions de mobilité attrayantes, sûres, ponctuelles et de qualité ; promotion des transports publics, offre axée sur le marché.

En 2019, la qualité des prestations du trafic voyageurs n'a pas répondu aux attentes. Il y a eu une accumulation de perturbations et de retards engendrant un impact négatif sur les voyageurs. Il y a plusieurs raisons à cela, dont notamment l'absence de trains à deux étages pour le trafic grandes lignes et les nombreux travaux de construction et d'entretien du réseau. Des erreurs de planification ont également entraîné une pénurie de personnel parmi les mécaniciens de locomotive. Parallèlement, la prestation du trafic voyageurs (trafic grandes lignes, trafic régional) s'est fortement accrue par rapport à l'année précédente (+5,8 %). La demande a pour la première fois de nouveau augmenté plus fortement aux heures creuses qu'aux heures de pointe. Les billets dégriffés y ont également contribué. Ces derniers ont pour but, d'une part, de remplacer le trafic individuel motorisé par les transports

* Objectifs stratégiques : <https://www.uvek.admin.ch/uvek/fr/home/detec/entreprises-liees-a-la-confederation/cff/objectifs-strategiques.html>

publics et, d'autre part, d'assurer un transfert des trains bondés vers les trains moins fréquentés. La mise en service des nouveaux trains à deux étages destinés au trafic grandes lignes a encore été insatisfaisante. Les trains livrés à ce jour par Bombardier n'ont pas la stabilité requise dans l'exploitation et ne peuvent circuler que sur quelques lignes peu fréquentées. Après une baisse l'année précédente, la prestation du trafic international a augmenté de 7 %. En particulier, le trafic à destination de la France, de l'Autriche et de l'Italie a fortement augmenté ; la demande est restée stable en direction de l'Allemagne.

Trafic marchandises Suisse : offre rentable et axée sur le marché.

2019 a été une année importante pour la réorientation stratégique de CFF Cargo. Swiss Combi AG – qui regroupe les prestataires de services logistiques Planzer Holding, Camion Transport, Galliker Transport et Bertschi – va acquérir une participation de 35 % dans CFF Cargo, sous réserve de l'approbation de la Commission de la concurrence (COMCO). Le partenariat avec ce consortium doit permettre à CFF Cargo de gagner de nouveaux clients pour ses prestations de transport ferroviaire, d'améliorer l'utilisation des capacités et de transférer ainsi davantage de marchandises de la route vers le rail. La décision de la COMCO est attendue au cours du premier trimestre 2020. Parallèlement, la composition du conseil d'administration de CFF Cargo a été abordée. Les CFF remplissent ainsi les exigences du Conseil fédéral visant à renforcer l'autonomie de CFF Cargo au sein du groupe CFF. CFF Cargo a réalisé un résultat de 3,0 millions de francs et a tout juste atteint le seuil de rentabilité (année précédente : 12,9 mio).

Immobilier : développement des gares visant à en faire des centres de prestations de services conviviaux ; participation à l'appréciation de la valeur.

Le bilan des prestations dans le secteur immobilier est bon. En coopération avec les autorités locales et cantonales, les gares et leurs environs continuent d'être développés afin de satisfaire aux exigences croissantes des clients et des voyageurs, dont le nombre continue d'augmenter. S'agissant des gares, la satisfaction des clients a continué de s'améliorer à un niveau élevé. Avec une gestion de ses biens immobiliers orientée vers le marché, CFF Immobilier fournit une contribution positive au résultat du groupe.

Infrastructure : gestion non discriminatoire des sillons, gestion efficace de l'exploitation, facilité d'accès aux gares ; utilisation optimale des capacités du réseau. Maintien durable de l'état du réseau et des installations à un haut niveau qualitatif.

Les mesures d'entretien des CFF ont de nouveau augmenté en 2019 dans le secteur Infrastructure. Le résultat négatif d'Infrastructure Réseau est notamment lié au fait que les CFF ont renoncé au versement de la dernière tranche de la contribution d'exploitation prévue pour 2019 dans la convention de prestations (23 mio). Cette perte est

calculée conformément aux directives légales dans la réserve au sens de l'art. 67 LCdF.

Ponctualité

La « ponctualité-client » s'est péjorée. Dans le trafic voyageurs, 89,5 % de tous les voyageurs sont arrivés à destination avec moins de trois minutes de retard (2018 : 90,1 %). La ponctualité a évolué de manière insatisfaisante, notamment au cours du 4^e trimestre 2019 ainsi que dans les régions du centre et de l'ouest. S'établissant à 82,7 %, la ponctualité à l'arrivée des trains marchandises en Suisse s'est améliorée par rapport à l'année précédente. La satisfaction de la clientèle du trafic voyageurs et du trafic marchandises ainsi que dans le secteur immobilier (gares) s'est améliorée, passant globalement de 75,0 à 75,8 points.

Sécurité

Malgré une augmentation du nombre des accidents de travail, l'indice global prévalant pour définir le niveau de sécurité s'est amélioré par rapport à l'année précédente. Ce résultat a cependant été entaché par l'accident tragique d'un assistant clientèle survenu à Baden en août 2019. Les CFF ont alors lancé le programme « Sicuro! », afin de renforcer la sécurité des voyageurs et des collaborateurs. Dans ce contexte, les CFF sont en étroite relation avec l'Office fédéral des transports. De nouveaux progrès ont été réalisés dans les objectifs environnementaux (programme d'économie d'énergie et réduction du CO₂).

2. Objectifs financiers

Croissance durable de la valeur de l'entreprise ; résultats conformes à la branche.

Le résultat annuel des CFF a baissé de 105 millions pour s'établir à 463 millions de francs (2018 : 568 millions). CFF SA a obtenu son second meilleur résultat annuel depuis sa création en 1999. Les revenus du transport de passagers et de la location de biens immobiliers en augmentation ont eu un effet positif, freiné par la baisse des revenus du transport de marchandises, la renonciation à une tranche des contributions d'exploitation ainsi que des produits des ventes du secteur immobilier plus bas. Le secteur Immobilier a fourni la plus grande contribution au résultat avec 339 millions de francs (avant paiements compensatoires), suivi par le trafic voyageurs (215 mio). La division Infrastructure a réalisé un résultat annuel de 22,5 millions de francs (I Réseau : -25 mio; I Énergie : 47 mio), tandis que CFF Cargo dégageait un résultat de 3,0 millions. Le résultat de CFF Immobilier comprend 150 millions de francs de paiements compensatoires versés à Infrastructure et 178 millions de francs (année précédente : 178 mio) pour l'amortissement de prêts liés à l'assainissement de la caisse de pensions en 2007 (78 mio, y c. intérêts) et pour l'amortissement de prêts liés à la stabilisation de la caisse de pensions en 2016 (100 mio, y c. intérêts). La productivité s'est continuellement améliorée dans le trafic marchandises tandis qu'elle a connu une légère péjoration dans le trafic voyageurs.

Endettement net de 6,5 x EBITDA au plus

Les investissements n'ont pas pu être entièrement autofinancés. L'endettement net productif d'intérêts, en hausse de 293 millions par rapport à 2018, s'est établi à 8,9 milliards de francs, soit 6,3 fois l'EBITDA, en raison des investissements élevés dans le matériel roulant pour le trafic voyageurs ainsi que dans l'immobilier. L'objectif du propriétaire a de nouveau été réalisé (2018 : 5,6). Le Conseil fédéral exige une limitation de l'endettement net productif d'intérêts à 6,5 fois l'EBITDA, des dépassements temporaires étant toutefois admis.

3. Objectifs de la politique du personnel et de prévoyance

Politique du personnel progressiste et socialement responsable ; employeur attrayant ; formation professionnelle de base moderne ; mesures durables de formation et de perfectionnement.

Les CFF mènent une politique du personnel progressiste et socialement responsable. L'effectif a augmenté de 226 postes à temps complet (0,7 %) pour s'établir à 32 535. Les nouvelles conventions collectives de travail CFF et CFF Cargo (CCT) sont entrées en vigueur le 1^{er} mai 2019. Elles seront désormais valables trois ans, au lieu de quatre ans jusqu'à présent, afin de tenir compte de l'évolution rapide des conditions-cadres. En tout, 1522 apprentis (près de 5 % des effectifs) ont suivi une formation aux CFF. À l'aide de programmes spécifiques, les CFF encouragent la compétence en matière de santé, la réinsertion professionnelle et la compétitivité des collaborateurs sur le marché de l'emploi. Ils s'engagent aussi en faveur de la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale.

Le principe de l'égalité de traitement s'applique : les collaborateurs ont droit au même salaire pour un travail ou des prestations équivalents. Les CFF analysent périodiquement la structure salariale à l'aide de l'instrument de la Confédération pour l'égalité des salaires (Logib), afin de détecter d'éventuelles inégalités entre hommes et femmes. L'écart de salaire au détriment des femmes était de 1,7 %, bien en dessous du seuil de tolérance de 5 %.

La satisfaction des collaborateurs est demeurée inchangée (66 points) par rapport à la dernière enquête exhaustive de 2018. Le taux de réponse a été de 72 %.

Le taux de couverture de la caisse de pension est passé durant l'exercice de 101,1 % à 105,4 %, en raison d'excellents rendements des placements.

4. Coopérations et prises de participation

S'agissant des participations et des coopérations, aucun changement substantiel n'est intervenu durant l'exercice. Les CFF ont continué de consolider leur stratégie en matière de coopération. Les objectifs sont atteints.

B. Rapport de l'organe de révision

L'organe de révision (Ernst & Young) recommande à l'assemblée générale dans son rapport du 20 février 2020 d'approuver les comptes annuels et les comptes consolidés pour 2019. Il parvient à la conclusion que les comptes consolidés reflètent la situation effective au niveau du patrimoine, des finances et des produits conformément aux Swiss GAAP RPC et à la loi suisse.

C. Propositions à l'assemblée générale

Conformément à l'ACF du 7 juin 1999 sur les statuts de CFF SA, l'exercice des droits d'actionnaire dont bénéficie la Confédération est assumé conjointement par les chefs du DFF et du DETEC ou par leurs représentants.

L'assemblée générale ordinaire de CFF SA se tiendra le 22 avril 2020 à Berne. Le conseil d'administration propose

1. d'approuver le montant maximal de la rémunération globale du conseil d'administration des CFF pour 2021 de 1 066 829 francs (y c. PCA), de la présidente du conseil d'administration (PCA) des CFF de 280 352 francs ainsi que de la direction du groupe CFF de 5 645 355 francs (y c. les contributions à l'assurance de base CP CFF et à l'assurance complémentaire pour les cadres) ;
2. qu'il soit pris connaissance de l'utilisation des montants maximaux autorisés par l'assemblée générale en 2018 pour l'exercice 2019 ;
3. d'approuver le rapport du groupe, les comptes consolidés des CFF pour 2019 comprenant un bénéfice de 463,5 millions de francs et un total inscrit au bilan consolidé de 48 918,0 millions de francs et les comptes annuels de CFF SA pour 2019 comprenant un bénéfice annuel de 424,1 millions de francs et un total inscrit au bilan de 48 124,2 millions de francs ; il propose en outre de prendre connaissance des rapports de l'organe de révision concernant les comptes consolidés des CFF, les comptes annuels de CFF SA et le rapport complet de l'organe de révision établi à l'attention du conseil d'administration conformément à l'art. 728b CO. Le conseil d'administration propose par ailleurs l'affectation de 10,9 millions de francs à la réserve selon l'art. 36 LTV (selon le calcul a posteriori du trafic régional), l'affectation de 400 millions à la réserve facultative provenant des bénéfices et le report à compte nouveau du bénéfice résiduel résultant du bilan de 147,3 millions.
4. de reporter à compte nouveau le bénéfice résultant du bilan au 31 décembre 2019 d'un montant de 147,3 millions de francs (bénéfice de l'exercice 2019 : 424,1 mio ; bénéfice reporté de l'exercice précédent : 110,2 mio ; prélèvement de 23,9 mio de la réserve du secteur Infrastructure selon l'art. 67 LCdF ; affectation de -10,9 mio à la réserve Trafic voyageurs régional selon l'art. 36 LTV) ;
5. de donner décharge à ses membres et à ceux de la direction du groupe pour l'exercice 2019, clôturé au 31 décembre 2019 ;

6. Monika Ribar, Alexandra Post Quillet, Gregor Kasperkovitz, Beat Schwab, Erich Ammann et Véronique Gigon sont reconduits dans leurs fonctions pour un nouveau mandat jusqu'à l'assemblée générale ordinaire 2022 ; Monika Ribar est confirmée dans sa fonction de présidente du conseil d'administration jusqu'à l'assemblée générale ordinaire 2022. Les mandats de Pierre-Alain Urech, Daniel Troillet et Fabio Pedrina durent encore jusqu'à l'assemblée générale ordinaire 2021.

D. Décisions du Conseil fédéral

Le 20 mars 2020, le Conseil fédéral a chargé le DETEC et le DFF d'approuver les propositions du conseil d'administration à l'assemblée générale de CFF SA du 22 avril 2020.